



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale
du Hainaut-Cambrésis-Douaisis
Parc d'Activités de l'Aérodrome
BP 40137
59303 VALENCIENNES CEDEX

Prouvy, le 05 mars 2012

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR PASSAGE AU CODERST**

OBJET : Société LME à TRITH SAINT LEGER
REFERENCE : Courier LME du 16 novembre 2011 et dossier technique
REFERENCE PREFECTURE : Bordereau du 12 décembre 2011
P.J. : Projet d'arrêté préfectoral

EQUIPE : V2
N°S3IC : 070.00851
Type d'établissement : Prioritaire/Autorisation

Raison sociale : LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME)
Adresse du siège : 2, rue Emile Zola
59125 TRITH SAINT LEGER
Adresse de l'établissement : 2, rue Emile Zola
59125 TRITH SAINT LEGER
Activité : Fabrication de billettes en acier (aciérie)
Transformation des billettes en laminés marchands
(laminoir)
SIRET : 44 642 946 00032
NAF : 2410Z/ Sidérurgie
Effectif : 399 salariés

LME_Trith-St-Leger_RapportCoderst_070.00851_05032012

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – « certifiée Iso 9001 : 2008 »

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 - <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

Sommaire

- 1- Objet du rapport
- 2- Présentation de la société
- 3- Observation et avis de l'Inspection des IC
- 4- Avis de l'exploitant
- 5- Propositions de suites administratives

- Annexes :
- 1- Résultats des analyses d'échantillons
 - 2- Projet d'arrêté complémentaire

1 OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande concerne la société LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME). Elle a pour objet de prendre en compte la demande de réhabilitation d'un stock historique de déchets, constituant un crassier.

2 PRESENTATION DE LA SOCIETE

LME est une holding faisant partie du groupe italien Beltrame. Elle se compose de l'établissement de Trith-Saint-Léger et de 2 laminoirs implantés en Belgique et au Luxembourg. Elle emploie 750 salariés.

Le site de Trith-Saint-Léger est constitué d'une aciéries et d'un laminier spécialisés dans la fabrication de billettes en acier et dans la transformation de ces billettes en laminés marchands. Les installations sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 pour des productions par l'aciérie de 880 000 t de billettes et par le laminier de 630 000 t de produits finis.

La production annuelle de billettes est d'environ 700 000 t.

L'effectif du site est de 399 salariés

Les articles 85 et 86 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 22 juillet 2009 demandent à LME de proposer des mesures de gestion pour le stock historique de laitiers.

3 OBSERVATIONS ET AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Historique du site et de son crassier

Dès 1870, la mise en service des premiers fours Martin, en rive droite de l'Escaut, avait engendré des déversements de laitiers sur les alluvions de la rive gauche de l'Escaut, formant un crassier sidérurgique.

Ce crassier s'est développé au cours du XXème siècle, avec le développement des aciéries, des hauts-fourneaux et des laminoirs, alors propriété d'Usinor.

Suite à l'arrêt progressif de ces activités, l'aciérie électrique LME s'est implantée à partir de 1985 sur le crassier principal d'Usinor.

Localisation actuelle du crassier

Il subsiste donc actuellement un crassier d'une superficie d'environ 5 hectares.

La topographie actuelle est particulièrement irrégulière.

Dans le sens Nord-Sud, le crassier s'étend sur environ 350 m et dans le sens Ouest-Est sur ± 150 m.

La hauteur par rapport au niveau général du sol actuel et environnant varie de quelques mètres au Nord et à l'Est jusqu'à environ 15 m au centre du crassier.

Le crassier est bordé :

- au Nord par une plateforme déjà réaménagée au début des années 2000 en accord avec les autorités compétentes et pour laquelle des servitudes d'utilité publique ont été instituées par arrêté préfectoral du 06 juin 2001.
- à l'Ouest par l'étang communal de Trith-St-Léger,
- au Sud, par le « courant des Fontaines » qui longe le crassier,
- à l'Est par une plateforme de recyclage des laitiers et un réseau de voies ferrées interne reliant l'aciérie et les laminoirs.

Topographie et caractérisation du crassier

Des travaux topographiques ont été réalisés en juillet 2011. Le volume global du crassier au-delà du niveau du sol environnant s'élève, selon les plans fournis dans le dossier, à environ 350 000 m³.

9 sondages ont été effectués et 11 échantillons ont été analysés.

Aucune présence d'eau n'a été constatée dans les fouilles, quelle que soit la profondeur (matières sèches entre 80 et 96 %).

Quelques légers excédents, par rapport à l'arrêté du 28/10/2010, ont été relevés pour les métaux lourds. Le pH est élevé et s'explique par l'utilisation de la chaux dans le processus industriel. (Cf. Annexe 1 résultats des analyses).

Projet de réhabilitation du crassier

Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire reprend l'ensemble des propositions du dossier cité en référence :

- Remodelage et couverture
- Polluants non détectés
- Contrôles et mises en œuvre des matériaux
- Gestion des eaux de ruissellement.

Une pente de 2 % a été demandée à l'exploitant au lieu de 1 % prévu initialement.

Un bassin de rétention, en amont de la section busée, permettra de contrôler les eaux avant rejet au Canal de l'Escaut par le réseau existant.

La surveillance de ces eaux sera réalisée dans les mêmes conditions que la surveillance des eaux souterraines prévue dans le chapitre 7 du titre IX de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 22 juillet 2009, (notamment, fréquences et paramètres : excepté pour l'Argent, le Cobalt et les Cyanures libres avec l'Aluminium et l'Etain en plus).

Ce projet de réaménagement améliore la protection de l'environnement sur 3 points :

- Empêcher l'infiltration des eaux de précipitation et l'entraînement d'éventuels polluants vers la nappe phréatique,
- Limiter l'envol de poussières,
- Contribuer à une meilleure intégration paysagère du site.

4 AVIS DE L'EXPLOITANT

Une première version du projet de l'arrêté préfectoral complémentaire a été transmise à l'exploitant le 20 février 2012 puis une version définitive le 5 mars 2012. Il a pris note des dispositions prévues par ce projet d'arrêté.

5 PROPOSITIONS DE SUITES ADMINISTRATIVES

Au regard des éléments développés dans le présent rapport et en application de l'article R.512-31 du Code de l'Environnement, l'Inspection des installations classées propose au préfet du Nord de soumettre le projet d'arrêté préfectoral complémentaire, joint en Annexe 2, à l'avis des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

L'Inspection propose au préfet et aux membres du CODERST d'y donner une suite favorable.

Vu et transmis à Monsieur le Chef du Service Risques
Prouvy, le 6 mars 2012
Le Chef d'Unité

Vu et transmis avec avis conforme à :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord – DiPP/BICPE
12 et 14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
pour passage en CODERST

Lille, le
Pour le Directeur et par délégation,
L'Ingénieur des Mines,
Chef du Service Risques